

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°17-2023  
AVENANT AU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D'ACTIONS DE  
PREVENTION DES INONDATIONS**

Le mercredi 31 mai 2023 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 24 mai 2023

**Etaient présents (24 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-	
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (8 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO - Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Mme Anne-LISE GENNEVOIS

## Objet : Avenant au Programme d'études préalables au Programme des Inondations pour la labellisation

Le Président rappelle que suite à l'approbation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation du Territoire à Risque Important d'inondation de Pau, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau s'est engagé, par délibération n°49-2019 du 02 octobre 2019, dans l'élaboration du Programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant aval du gave de Pau. Le diagnostic du territoire et l'élaboration de la stratégie consécutive aux ateliers de travail se sont déroulés du 22 janvier 2020 au 16 juin 2021.

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau a validé le Programme d'études préalables au PAPI, par délibération n°23-2021 du 23 juin 2021. Ce programme est planifié sur une durée de 3 ans à compter de la labellisation et sera suivi d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (2025) permettant de réaliser les travaux confirmés dans le Programme d'études préalables au PAPI.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a officiellement arrêté la labellisation du Programme d'études préalables au PAPI du bassin aval du gave de Pau le 14 février 2022.

Après 14 mois de mise en œuvre, il convient d'ajuster financièrement le programme d'études préalables au PAPI, afin de :

- Regrouper certaines fiches actions pour répondre à la logique d'étude de solutions à l'échelle du bassin du risque
  - Fusion des actions 6.1 A et 6.1 B (étude de définition des travaux à entreprendre pour la suppression des points noirs hydrauliques -Loulié) avec l'action 6.2 (étude de recalibrage du Loulié) → action 6.1 (Etudes préalables aux travaux de protection contre les crues du Loulié)
  - Fusion des actions 6.17 (Etudes préalables aux travaux du bassin écreteur d'Abos/Parbayse) et 7.10 (Etudes préalables aux travaux de prolongement de la digue de Pardies) → action 6.18 (Etudes préalables aux travaux de protection de la zone aval de la Baïse)
- Adapter la répartition financière de certaines actions
  - Les crédits des actions 6.1 A, 6.1 B et 6.2 sont regroupés au sein de l'action 6.1
  - Les crédits des actions annulées 6.15 (études préalables aux travaux du bassin écreteur de Coarraze) et 7.3 (Etudes préalables aux travaux de la digue d'Orthez) sont basculés sur la nouvelle action 6.18 qui rassemble également les crédits des actions 6.17 et 7.10

**La stratégie initiale du Programme d'études préalables au PAPI n'est pas modifiée. Les ajustements financiers restent dans la continuité des objectifs visés. Le montant total de subventions du Fonds Barnier attribué au Programme d'études préalables au PAPI est inchangé, soit 1 433 800 € TTC.**

**Seule la répartition des montants entre les axes est modifiée.**

Le tableau ci-dessous propose cette nouvelle répartition financière par axe du programme actualisé dans le cadre de l'avenant. seule les cases en vert ont été modifiées.

Tableau 1: Répartition financière par axes AVENANT 2023

Axes du programme d'études préalables	Montants du programme d'études préalables au 14/02/2022	Montants du programme d'études préalables / AVENANT SIMPLE d'avril 2023	Subventions Fonds Barnier / AVENANT SIMPLE avril 2023
Axe 0	270 000	270 000	130 000
Axe 1	480 000	480 000	240 000
Axe 2	372 000	372 000	186 000
Axe 3	12 000	12 000	0
Axe 4	Régie	Régie	0
Axe 5	12 000	12 000	6 000
Axe 6	920 600	1 080 600	490 300
Axe 7	823 000	763 000	381 500
<b>Totaux</b>	<b>2 889 600</b>	<b>2 989 600</b>	<b>1 433 800</b>

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant au programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

**AUTORISE** le Président à déposer l'avenant au Programme d'études préalables au PAPI pour instruction

**AUTORISE** le Président à engager et signer tous les documents nécessaires

**CONFIRME** sa volonté de porter le Programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations et de réaliser les opérations suivantes :

Réf. Fiche-action PAPI	Libellé de l'action	COUT (€)	Maître d'ouvrage	Autofinancement (€)	% Part.	État (BOP 181 et FPRNM) (€)	% Part.
<b>AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI</b>							
0.1	Animation	270 000	SMBGP	140 000	52%	130 000	48%
	<b>TOTAL</b>	<b>270 000</b>		<b>140 000</b>		<b>130 000</b>	
<b>AXE 1 : AMERIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSIENCE DU RISQUE</b>							
1.1	Analyse environnementale	0	SMBGP	0	0%	0	0%
1.2	Mise en cohérence des études hydrauliques de l'Ousse et propositions de solutions	180 000	SMBGP	90 000	50%	90 000	50%
1.3	Etude hydraulique de la Juscle aval	48 000	SMBGP	24 000	50%	24 000	50%
1.4	Retour d'expérience sur l'impact des voiries (Département)	Régie	SMBGP	0	50%	0	50%
1.5	Mise en place d'échelles de crues pédagogiques	12 000	SMBGP	6 000	50%	6 000	50%
1.6	Outils de communications	24 000	SMBGP	12 000	50%	12 000	50%
1.7	Sensibilisation au risque inondation dans les établissements scolaire	180 000	SMBGP	90 000	50%	90 000	50%
1.8	Maquette « Maison résiliente »	24 000	SMBGP	12 000	50%	12 000	50%
1.9	Budget participatif	Régie	SMBGP	0	50%	0	50%
1.10	Repères de crues historiques	12 000	SMBGP	6 000	50%	6 000	50%
1.11	Appui aux collectivités pour l'information règlementaire sur les risques d'inondations	Régie	SMBGP	0	50%	0	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>480 000</b>		<b>240 000</b>		<b>240 000</b>	
<b>AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS</b>							
2.1	Installation de capteurs permettant de télésurveiller les ouvrages hydrauliques	372 000	SMBGP	186 000	50%	186 000	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>372 000</b>		<b>186 000</b>		<b>186 000</b>	

Réf. Fiche-action PAPI	Libellé de l'action	COÛT (€)	Maître d'ouvrage	Autofinancement (€)	% Part.	181 et FPRNM (€)	% Part.
<b>AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>							
3.1	Accompagnement méthodologique des élus et services communaux à la gestion de crise	Régie	SMBGP	0	0%	0	0%
3.2	Capitalisation des connaissances post crue	Régie	SMBGP-EPCI-FP-Etat-Communes	0	0%	0	0%
3.3	Exercice de crise	12 000	Communes - EPCI-FP	12 000	100%	0	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 000</b>		<b>12 000</b>		<b>0</b>	
<b>AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME</b>							
4.1	Atlas cartographique des zones inondables à l'échelle communale	Régie	SMBGP	0	0%	0	0%
4.2	Porter à connaissance avec proposition à l'urbanisme	Régie	DDTM64	0	0%	0	0%
4.3	Prise en compte des zones inondables et des zones d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme	Régie	Communes - EPCI - FP	0	0%	0	0%
4.4	Note d'urbanisme	Régie	SMBGP	0	0%	0	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b>							
5.1	Diagnostic de vulnérabilité des habitations	Régie	SMBGP	0	0%	0	0%
5.2	Diagnostic de vulnérabilité des Etablissements Recevant du Public	Régie	SMBGP	0	0%	0	0%
5.3	Etudes préalables à l'acquisition amiable des biens en zones à risque à Bizanos	12 000	Commune de Bizanos	6 000	50%	6 000	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 000</b>		<b>6 000</b>		<b>6 000</b>	
<b>AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS</b>							
6.1 A	Etude de définition de travaux à entreprendre pour la suppression des points noirs hydrauliques (Loulié)	10 800	CD64	5 400	50%	5 400	50%
6.1 B	Etude de définition de travaux à entreprendre pour la suppression des points noirs hydrauliques (Loulié)	10 800	SMBGP	5 400	50%	5 400	50%
6.2	Etude de recalibrage du Loulié	12 000	SMBGP	6 000	50%	6 000	50%
6.1	<b>Etudes préalables aux travaux de protection des crues du Loulié</b>	<b>33 600</b>	<b>SMBGP</b>	<b>16 800</b>	<b>50%</b>	<b>16 800</b>	<b>50%</b>
6.3	Etude de définition de travaux à entreprendre pour la suppression des points noirs hydrauliques (Tolou)	6 000	Commune de Gan	3 000	50%	3 000	50%
6.4	Etude de définition de travaux à entreprendre pour la diminution des inondations liées au ruissellement pluvial sur la commune de Gan	10 000	CAPBP	5 000	50%	5 000	50%

Réf. Fiche-action PAPI	Libellé de l'action	COÛT (€)	Maître d'ouvrage	Autofinancement (€)	% Part.	181 et FPRNM (€)	% Part.
6.5	Etude préalable aux travaux d'un bras de décharge à Limendous	48 000	SMBGP	24 000	50%	24 000	50%
6.6	Lutter contre les remblais illégaux en zone inondable	Régie	DDTM64	0	0%	0	0%
6.7	Etudes préalables au prolongement de la risberme (Luzoué)	42 000	SMBGP	21 000	50%	21 000	50%
6.8	Etude de définition des travaux pour la renaturation de la zone d'expansion des crues du quartier Castetarbes (Orthez)	34 000	SMBGP	17 000	50%	17 000	50%
6.9	Etude de faisabilité des enrochements au droits des enjeux	96 000	SMBGP	48 000	50%	48 000	50%
6.10	Etude de définition des travaux à entreprendre pour la diminution des inondations liées au ruissellement pluvial sur la commune d'Aussevielle	Non éligible	CAPBP	0,0	0%	0,0	0%
6.11	Etude de définition des travaux à entreprendre pour la diminution des inondations liées au ruissellement pluvial sur la ZAC Clément Ader	50 000	CCPN	25 000	50%	25 000	50%
6.12	Etudes préalables aux travaux de surélévation du bassin écrêteur du Neez	70 000	SMBGP	35 000	50%	35 000	50%
6.13	Etudes préalables aux travaux de création du bassin écrêteur d'Idron-Sendets	142 000	CAPBP	71 000	50%	71 000	50%
6.14	Etudes préalables aux travaux de création du bassin écrêteur de Pau-Bois de l'Hôpital	79 000	CAPBP	39 500	50%	39 500	50%
6.15	Etudes préalables aux travaux du bassin écrêteur de Coarraze	40 000	SMBGP	20 000	50%	40 000	50%
6.16	Etudes préalables aux travaux du bassin écrêteur du Luz des Labasseres à Arros-de-Nay	70 000	SMBGP	35 000	50%	35 000	50%
6.17	Etudes préalables aux travaux du bassin écrêteur à Abos / Parbayse	200 000	SMBGP	100 000	50%	100 000	50%
6.18	<b>Etudes préalables aux travaux de protection de la zone aval de la Baïse</b>	<b>400 000</b>	<b>SMBGP</b>	<b>250 000</b>	<b>62,5%</b>	<b>150 000</b>	<b>37,5%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 047 000</b>		<b>590 300</b>		<b>490 300</b>	
<b>AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES</b>							
7.1	Etudes préalables aux travaux de la digue de Gelos	181 000	SMBGP	90 500	50%	90 500	50%
7.2	Etudes préalables aux travaux des ouvrages Aressy - Meillon	65 000	SMBGP	32 500	50%	32 500	50%
7.3	Etudes préalables aux travaux de la digue d'Orthez	50 000	SMBGP	25 000	50%	25 000	50%
7.4	Etudes Préalables aux travaux de reconstruction de la digue de Nogaro (Ousse des bois)	25 000	CAPBP	12 500	50%	12 500	50%
7.5	Diagnostic technique, régularisation et optimisation des ouvrages existants sur les bassins de l'Ousse des bois et du Lau	37 000	CAPBP	18 500	50%	18 500	50%

Réf. Fiche-action PAPI	Libellé de l'action	COÛT (€)	Maître d'ouvrage	Autofinancement (€)	% Part.	181 et FPRNM (€)	% Part.
7.6	Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la digue de l'Aumette à Pontacq	80 000	SMBGP	40 000	50%	40 000	50%
7.7	Etudes préalables aux travaux de réalisation d'un mur anti-crue à Nay	100 000	SMBGP	50 000	50%	50 000	50%
7.8	Etudes préalables aux travaux de la digue de Bordes	200 000	SMBGP	100 000	50%	100 000	50%
7.9	Etudes préalables aux travaux de protection de la digue de Narcastet	35 000	SMBGP	17 500	50%	17 500	50%
7.10	Etudes préalables aux travaux de prolongement de la digue Pardies	35 000	SMBGP	17 500	50%	17 500	50%
7.11	Etudes préalables aux travaux de protection de la Zone Industrielle de Lacq	40 000	SMBGP	20 000	50%	20 000	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>763 000</b>		<b>381 500</b>		<b>381 500</b>	

	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 989 600</b>		<b>1 555 800</b>		<b>1 433 800</b>	
--	----------------------	------------------	--	------------------	--	------------------	--

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président

Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN